

Challenge de la Ville de Saint Jean de la Ruelle



Circuit national
Sabre Senior Hommes
Circuit national sabre
Senior dames



ALAIN VERPILLOT 1998

GYMNASE DES TROIS FONTAINES

Sabre



Mairie de Saint Jean de la Ruelle 45140
CLUB D'ESCRIME STEORUELLAN (C.E.S.)

Tél et fax : 02.38.43.02.01

E-mail : ces.esgrime@free.fr

Site Web : <http://esgrime.stjean.free.fr>

Tél en cas d'urgence:

Louis Claude ANDRE Président 06.64.27.99.08

Fabrice BOSSART Maître d'armes 06.09.70.17.76



Circuit National Sabre Hommes et Dames Seniors **Samedi 10 novembre 2012**

Gymnase et salle d'escrime du pôle sportif des "Trois Fontaines"
Avenue Pierre Mendès France
45140 ST JEAN DE LA RUELLE

Plan en annexe

Les horaires seront les suivants :

HOMMES

Appel : 8h00
Scratch : 8h30
Début de l'épreuve : 9h00

DAMES

Appel : 10h00
Scratch : 10h30
Début de l'épreuve : 11h00

Palmarès 2011 Hommes:

1ère : ROUSSET Nicolas Dijon ASPTT
2ème : ANSTETT Vincent Strasbourg UC
3ème : BARRUYER Philémon Gisors 3 Armes
3ème : LOPEZ Nicolas Tarbes ATE

Palmarès 2011 Dames:

1ère : MARY Solenne Strasbourg UC
2ème : NICOLL Chrystall Brentwood
3ème : HUTCHINSON Joanna Gisors 3 Armes
3ème : LEMBACH Charlotte Strasbourg UC

- Les engagements sont à faire en ligne sur le site de la FFE, impérativement pour le Mercredi 7 novembre 23h59
- Pour les étrangers par E.mail : ces.esgrime@free.fr
- Le règlement en vigueur est celui de la Fédération Française d'Esgrime.

A) Arbitres :

Tout club engageant 4 tireurs ou plus, est tenu de mettre un arbitre qualifié à la disposition du Directoire Technique (voir règlement de la FFE).

Ils seront rémunérés suivant les tarifs établis par la FFE.

B) Courtoisie :

L'enseignant ou l'accompagnateur, n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match, n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet, n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre composant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun.

C) Engagements : En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagements correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur.

- **Le droit d'engagement est de 12 € pour tous les participants.**
- **La formule des épreuves est celle définie par la Direction Technique Nationale.**

Classement initial des tireurs pour la constitution des poules, seront classés dans l'ordre :

1. Les tireurs classés entre la 1ère et la 64ème place du classement « FIE »
2. Les tireurs classés au classement national,
3. Les autres tireurs (pas de numéro de série).

Les tireurs sont séparés en deux groupes :

Le premier groupe (Groupe A) sera composé :

- Au sabre féminin : des 21 premières tireuses du classement initial de l'épreuve,
- Au sabre masculin : des 28 premiers tireurs du classement initial de l'épreuve.

Le second groupe (Groupe B) sera composé des autres tireurs.

Déroulement :

- **Groupe A** : 3 poules de 7 tireurs au sabre féminin et 4 poules de 7 tireurs au sabre masculin, avec décalage par club (Pour les étrangers non licenciés FFE, leur nation faisant office de club), par clubs dans tous les cas.

- **Groupe B** : Au sabre féminin : - un tour de poules composé de poules de 7 ou 6 tireurs avec décalage par club (Pour les étrangers non licenciés FFE, leur nation faisant office de club)
 - avec 10% maximum d'éliminées sur le nombre de tireuses engagées,
 - (Si l'effectif est inférieur à 64, il n'y aura pas d'éliminées à l'issue du tour de poules)

- Au Sabre masculin : - un tour de poules composé de poules de 7 ou 6 tireurs avec décalage par club (Pour les étrangers non licenciés FFE, leur nation faisant office de club),
 - avec 20% maximum d'éliminées sur le nombre de tireurs engagés.

Absence de tireur le matin de l'épreuve :

- Dans le groupe A : quel que soit le nombre d'absents, toutes les poules de la compétition seront refaites (groupe A et groupe B),
- Dans le groupe B : l'ensemble des poules du groupe B (et seulement du groupe B) ne seront refaites que s'il y a au moins 2 absents constatés dans une même poule.

A l'issue du tour de poules, un seul tableau d'élimination directe est constitué regroupant tous les tireurs :

- 1). Les tireurs du Groupe A prennent les places de 1 à 28 au sabre masculin et de 1 à 21ème au sabre féminin ;
- 2). Les tireurs du Groupe B sont classés à partir de la 29ème place au sabre masculin et la 22ème place au sabre féminin.

L'ensemble des poules seront éditées, par l'organisateur, au plus tard la veille des épreuves.

Le DT et/ou le responsable de la commission d'arme se réserve le droit de modifier la formule en cas de force majeure.

- Les épreuves sabre hommes et dames auront lieu sur le même site.
- Les finales sont prévues à partir de 15H30. Les huit premiers de chaque catégorie seront récompensés pour un total de 2500€.
- ✓ **La participation à l'épreuve entraîne l'acceptation tacite du présent règlement.**
- ✓ **Le club d'escrime de St Jean de la Ruelle décline toute responsabilité en cas de vol dans le gymnase, dans la salle d'armes, dans les vestiaires ou sur le parking.**
 - Un stand Prieur sera présent sur le site de St Jean de la Ruelle.
 - Un buffet sera assuré tout au long de la journée.

En cas de difficulté d'accessibilité, vous pouvez appeler :
le 06.64.27.99.08 ou 06.09.70.17.76

ATTENTION, plus de navettes assurées

Gymnase du complexe sportif des "Trois Fontaines" Avenue Pierre Mendès France St Jean de la Ruelle



ITINERAIRE :

- En arrivant par l'autoroute, prendre la sortie « Orléans Centre, St Jean de la Ruelle » (A10, sortie n°1).
- Au 1er rond point, prendre la 4ème sortie direction PARIS / MONTARGIS
- Au 2ème rond point prendre la première sortie, direction PARIS / MONTARGIS
- Continuer tout droit, au 2ème feu, tourner à gauche pour rentrer dans la zone commerciale.

HEBERGEMENT

Zone hôtelière sortie autoroute A71-A10 « Orléans Centre » St Jean de la Ruelle

1. Hôtel Kyriad

Rue de Micy 45380 CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)

02 38 22 06 06

2. Hôtel Première Classe

Rue d'Aquitaine 45380 CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)

N° à tarif spécial 0 892 70 71 12

3. B&B Hôtel

La Chistera Bel Air 45380 CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)

N° à tarif spécial : 08 92 78 29 29

4. Campanile

Rue d'Aquitaine 45380 CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)

02 38 72 23 23

5. Hotel All Seasons

7, Rue d'Aquitaine 45380 CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)

Standard hôtel 02 38 22 23 24

6. Hôtel AGERIS

Rue de la Chistera 45380 CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)

fax : .02 38 70 64 04

02 38 70 61 61

7. Hôtel Formule 1

50 bis, Route d'Orléans 45380 CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)

N° à tarif spécial

08 91 70 53 46

Vous pouvez également réserver dans les hôtels d'Orléans et de Saran.

**L'ensemble de ces hôtels est situé à moins de cinq minutes en
voiture du lieu de la compétition.**

Fiche d'engagement réservée aux tireurs étrangers uniquement

Nom du club :

HOMMES N° LICENCE NOM ET PRENOM Né en

1

2

3

4

ARBITRE

5

6

7

8

DAMES N° LICENCE NOM ET PRENOM Née en

1

2

3

4

ARBITRE

5

6

7

8

à retourner pour le mercredi 7 novembre 2012

par E-mail : ces.escrime@free.fr

Date et Signature